

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 369

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 7

Dans l'alinéa 53 de cet article, substituer aux mots :

« pour la culture, l'éducation et l'environnement »,

les mots :

« de la culture, de l'éducation et de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.